

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [m-beaupre-doiron-cssphares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/726ed322ddfdeafa0e472ae6)
<https://www.cadre21.org/membres/726ed322ddfdeafa0e472ae6>

Date d'obtention : 2026-02-01 17:07:34



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que plusieurs étapes et vérifications sont préalables avant de passer aux prochains niveaux d'intervention. (Ex.: Déterminer s'il s'agit de gestes malveillants guidera notre prochaine intervention ou mènera vers un appel à la police, le cas échéant).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai beaucoup plus alerte des conséquences entourant ce genre d'événement. Les victimes peuvent être collatérales donc je serai alerte. Chaque intervention est tributaire des étapes précédemment franchies: je dois suivre le protocole et l'aide-mémoire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À la confidentialité des informations reçues, de même qu'à la confidentialité des informations fournies dans mes explications auprès de l'élève instigateur, par exemple.